



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest

Bureau instruction des servitudes aéroportuaires

Nos réf. : N°2233

Vos réf. : votre courriel du 18 octobre 2021

Affaire suivie par : Raphaëlle INSA

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 54

Mérignac, le 5 novembre 2021.

DDT de Dordogne
Madame Muriel ROND

par mail :

muriel.rond@dordogne.gouv.fr

Objet : PC 024.294.21 D 0036 / PC 024.449.21 D 0014 – Montpon Ménestérol et Saint Martial d'Artenset (24).

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SASU P24 La Contie, représentée par Monsieur Philippe DURUC, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain à cheval sur les communes de Montpon Ménestérol et Saint Martial d'Artenset.

Je vous informe que le projet, d'une superficie d'environ 36 000 m², n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile et se situe à plus de 3 km d'un aérodrome.

Aussi la DGAC émet un **avis favorable** à cette demande.

